

DIPLÔME UNIVERSITAIRE - Psychiatrie Médico Légale

Connaître et savoir pratiquer les Expertises Psychiatriques et Psychologiques

Responsable : Professeur Pierre VIDAILHET

ANNÉE 2021-2022

Objectifs : Ce DU a pour objectif de garantir une formation théorique et clinique de haut niveau aux praticiens qui souhaitent consacrer une partie de leur activité au domaine de l'expertise en psychiatrie et à la pratique de la psychiatrie médico-légale

Durée : 1 an

Nombre de places : 16

La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum de 10 participants

Droits à payer :

- ✓ **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1er DU (si plusieurs DU)**
 - **En 1^{ère} année :** droits administratifs (243 €) + droits pédagogiques (700 €, 1400 €, 200 €)*
- ✓ **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**
 - **En 1^{ère} année :** droits administratifs réduits (159 €) + droits pédagogiques (700 €, 1400 €, 200 €)*

*700 € : tarif formation initiale

*1400 € : tarif formation continue

*200 € : tarif redoublants

Enseignants responsables

Professeur Pierre VIDAILHET - Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg
- 1 place de l'Hôpital 67091 STRASBOURG Cedex - pierre.vidailhet@chru-strasbourg.fr

Secrétariat : Mme Elisabeth EHRLER : elisabeth.ehrler@chru-strasbourg.fr 03.88.11.52.47

Public concerné :

Tous les étudiants en médecine en cours de 3^{ème} cycle d'études, et tout praticien spécialisé ou non en psychiatrie, engagé dans une pratique publique ou privée ouvrant droit à la pratique d'expertise judiciaire. Peuvent s'inscrire, dans la mesure des places disponibles et après examen de leur dossier, des psychologues cliniciens, et selon des modalités pédagogiques aménagées des professionnels directement concernés par l'expertise judiciaire sans être nécessairement destinés à sa pratique.

Volume horaire et organisation de l'enseignement

Le DU comprend **150 heures** d'enseignements répartis en 5 séminaires de 3 jours (lundi, mardi et mercredi) et en temps de stage pratique ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire (soit pour ce dernier un temps de travail évalué à 25 heures)

Chaque séminaire comprendra 1 journée de formation en classe inversée et 2 jours d'enseignement présentiel (**soit un total de 90 heures pour les 5 séminaires**).

Le travail préparatoire en classe inversée (5 x 1 jour) sera effectué par chacun des étudiants « à la maison ». Des documents permettant de préparer l'enseignement présentiel qui suivra seront mis à disposition de l'étudiant par le (les) enseignant(s) ; il s'agira d'articles, de chapitres d'ouvrages, de vidéos, etc. ; un travail actif pourra être demandé à l'étudiant sur la base des documents fournis : par exemple : un court exposé, la préparation d'un débat ou d'une présentation de dossier, la rédaction d'une expertise ou d'une partie d'expertise, etc.

L'enseignement présentiel (5 x 2 jours) se déroulera à la faculté de médecine de Strasbourg en particulier à l'Unisimes (plateforme de la faculté de médecine de Strasbourg pour l'enseignement en santé par la simulation). L'enseignement sera essentiellement actif, sur la base de mises en situation simulées (jeux de rôles simples ou large échelle pouvant par exemple reproduire une déposition devant un tribunal), de présentations de dossiers, de débats et tables rondes, de films commentés, de discussions de cas, d'entretiens et/ou de dépôts d'expertises. Un temps plus magistral sera consacré à la synthèse des éléments clefs de chacun des séminaires.

Stage (évalué à 35 heures)

Une demi-journée sera effectuée dans une structure institutionnelle de type UMD ou SMPR. Les étudiants n'ayant pas de formation psychiatrique ou n'ayant pas d'expérience dans cette discipline effectueront une journée de stage dans un service « fermé » de psychiatrie sous le tutorat d'un praticien en psychiatrie.

Un autre volet du stage pratique consistera à assister et participer activement à des expertises (au moins 4) conduites par un maître de stage senior (soit enseignant du DU, soit agréé par les responsables du DU). Chaque maître de stage fournira une validation à partir des discussions suivant l'expertise et les rapports que l'étudiant sera tenu de rédiger sous sa direction.

Programme des enseignements

- A.** Introduction : présentation D.U., modalités d'enseignement et d'évaluation.
- B.** Le cadre expertal
- a. Organisation de la justice
 - b. Organisation de la psychiatrie
 - c. Histoire de la criminologie et de la psychiatrie médico-légale
 - d. Cadre juridique et déontologique de l'expertise
 - e. L'expert : ses missions, ses responsabilités
- C.** Cadre technique de l'expertise
- a. Cadre pré/post sentenciel
 - b. Les techniques d'entretien
 - c. Modalité pratique d'organisation, supports, etc.
 - d. Savoir rédiger une expertise
 - e. Les différentes expertises et leurs spécificités : pénales, civiles, autres (tutelles/ curatelle/ comité médicaux)
- D.** Aspects Cliniques
- a. Expertises d'auteurs :
 - Dangerosité criminelle/psychiatrique
 - Pathologies criminogènes
 - Troubles de personnalité et risque criminel (personnalité psychopathe/psychotique, ...)
 - Troubles des conduites sexuelles et CRAVS
 - Addictions, usages de stupéfiants
 - Retard mental
 - Tueurs en série et tueurs de masse
 - b. Expertises de victimes :
 - Victimologie générale
 - Les populations vulnérables :
 - o Femmes Victimes
 - o Enfants Victimes (la maturation sexuelle)
 - o Personnes sous mesures de protection
 - o Sujets âgés
 - Expertise du préjudice
 - L'incapacité Temporaire de Travail
- E.** Instruments d'évaluation clinique et pronostique
- a. Savoir évaluer la responsabilité
 - b. Savoir évaluer la dangerosité criminelle/psychiatrique
 - c. Savoir évaluer le risque de récidive
 - d. Outils actuariels : intérêts et limites
 - e. Présentation et utilisation d'échelles
 - f. Evaluation du fonctionnement cognitif et intellectuel
- F.** Obligations de soin/ injonction de soins / Suivis socio-judiciaire

G. L'Hospitalisation sous contrainte (ASPD, ASPDRE)

H. Psychiatrie en milieu pénitentiaire

- a. Institutions mixtes
- b. Les soins en prison
- c. L'expertise en prison
- d. Post sentenciel
- e. La sortie d'UMD

I. Ouvertures

- Neurosciences et génétique au tribunal
- Partenaires de l'expert ; ce qu'ils en attendent (police, magistrat, entreprises, etc.)
- Partenaires média : media training, limites médico légales

Collège des enseignants

Pr Pierre VIDAILHET. Psychiatre PU-PH – Chef du Service de Psychiatrie d'Urgences, de Liaison et de Psychotraumatologie – CHU Strasbourg

Dr Dominique MASTELLI. Psychiatre – Responsable de la CUMP - Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg

M. François BIRINGER. Docteur en Psychologie, Psychologue au CRAVS Alsace, Expert près la Cour d'Appel de COLMAR

Dr Christian BUCHER. Psychiatre, Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Colmar

M. Alexandre CHEVRIER. Vice Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Dr Christelle RISCH. Psychiatre au SMPR (Service Médico Psychologique Régional) à la Maison d'Arrêt de *Strasbourg* rattaché à l'E.P.S.A.N.

Mme Marion FLUCK – auditrice de justice

Dr Alexandra DE HERBAY. Psychiatre aux Urgences Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg.

Dr Charles-Pierre GENTILHOMME. Psychiatrie au CH Sarreguemines

Dr Estelle GODARD. Psychiatre Praticien Hospitalier CHU de Strasbourg – Médecin Légiste à l'Institut Médico-Légal de la Faculté de Médecine de Strasbourg

Dr Agnès GRAS-VINCENDON. Pédopsychiatre Praticien Hospitalier au Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg

Dr Eric HENSGEN. Psychiatre PH - CH Rouffach – Responsable USN1 (Unité Sanitaire Niveau 1) Ensisheim

Dr Mathieu LACAMBRE. Psychiatre – Pôle de Psychiatrie Légale aux Urgences du CHU DE Montpellier - Président de la fondation nationale du CRIAVS

Pr Laurence LALANNE TONGIO. Psychiatre PU-PH – Responsable du Service d'Addictologie Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg

Dr Michel LEGAL. Psychiatre – Attaché au Pôle de Gériatrie des HUS

Dr Sylvain LEMOINE. Médecin-Chef de Pôle, Psychiatre Hospitalier. Expert judiciaire près la Cour d'Appel de Colmar. Centre Psychothérapique - Hôpital Louis Pasteur, Colmar

Maitre Claude LIENHARD. Avocat spécialiste en réparation du dommage corporel, Professeur Emérite des Universités, Président fondateur de France Victime (Inavem)

Dr Philippe MEYER. Psychiatre Praticien Hospitalier aux Urgences Psychiatriques du CHU Strasbourg et au CH d'Erstein

Dr Nidal NABHAN ABOU. Psychiatre des hôpitaux Expert près la cour d'Appel de Rennes Centre hospitalier Laval

Dr Dominique PROVOST. Psychiatre Expert près la Cour de cassation

Pr Jean-Sébastien RAUL. Médecin Légiste PU-PH - Directeur de l'Institut de Médecine Légale Strasbourg - Expert près la Cour d'Appel de Colmar

Dr Christelle RISCH. Psychiatre au SMPR (Service Médico Psychologique Régional) à la Maison d'Arrêt de *Strasbourg* rattaché à l'E.P.S.A.N.

Mme Valérie RITZENTHALER. Psychologue clinicienne, expert près la cour d'appel de Colmar.

Dr Jean-Georges ROHMER. Psychiatre Responsable plateforme Alsace Nord du Centre de Ressources d'Auteurs de Violences Sexuelles Alsace. Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg.

Dr Julie ROLLING. Pédopsychiatre Praticien Hospitalier au Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg

Mme Christelle SCHATZ-STUDER. Psychologue clinicienne – Psychocriminologue - Centre Hospitalier Spécialisé – Maison d'Arrêt de Sarreguemines

Maître Cédric LUTZ-SORG. Avocat au Barreau de Strasbourg

Dr Drifa WIRRMANN. Psychiatre Responsable plateforme Alsace Sud du Centre de Ressources d'Auteurs de Violences Sexuelles Alsace. CH de Rouffach.

Dr Marie-Agathe ZIMMERMANN. Psychiatre Praticien Hospitalier au Pôle de Psychiatrie, Santé Mentale et Addictologie, CHU de Strasbourg

Validation

Elle reposera sur **4 éléments** :

- A.** Un **contrôle continu** au début du temps présentiel de chacun des séminaires (QCM, QRC).
- B.** La **rédaction d'un mémoire final**. Ce mémoire devra être supervisé par un Directeur de Mémoire qui devra être psychiatre senior ayant une pratique confirmée de l'expertise médico-légale en psychiatrie.
- C.** Une épreuve pratique sous la forme de la rédaction d'un **rapport d'expertise** sur la base d'un entretien d'expertise (réel ou simulé).
- D.** La **validation du maître de stage** sur la base des rapports d'expertise rédigés sous sa direction.

⇒ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités d'enseignement sont susceptibles d'être modifiées